



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 60518

Texte de la question

M. André Aschieri rappelle à M. le ministre délégué à la santé que seulement 10 % des employeurs satisfont à l'obligation légale de déclarer s'ils utilisent des procédés susceptibles de provoquer des maladies professionnelles. Il lui demande donc quelles dispositions il envisage d'adopter afin que la loi soit respectée.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60518

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2548